

# LES EXIGENCES DE QUALITE

‣ La qualité de l'eau est mesurée à partir de deux exigences :

- la qualité sanitaire
- le plaisir et le confort

## La qualité sanitaire

‣ La qualité sanitaire de l'eau est aujourd'hui une exigence majeure. Le Code de la Santé Publique l'énonce ainsi : "Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation" (Article L1321-1).

‣ A la fin du XIX ème siècle, la potabilité de l'eau était définie à partir de six paramètres alors qu'aujourd'hui, plus de 60 critères sont pris en compte. La qualité sanitaire de l'eau potable en France est aujourd'hui l'une des meilleures du monde.

## Le plaisir de boire et le confort domestique

‣ Le plaisir de boire et le confort domestique sont essentiels pour les consommateurs. Les principales préoccupations des Français à l'égard de l'eau restent la saveur (goût de chlore) et la dureté (teneur en calcaire). L'Organisation Mondiale de la Santé prend en compte cet aspect en expliquant que "l'eau doit être aussi agréable à boire que les circonstances le permettent."

‣ Nantaise des Eaux Services qui a pour mission de distribuer une eau conforme aux normes de qualité sanitaire, met tout en oeuvre pour satisfaire l'attente des consommateurs en matière de plaisir de boire et de confort d'utilisation de l'eau.



# LES CONTRÔLES DE QUALITÉ

‣ En France, l'eau est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. La qualité de l'eau est soumise à un double contrôle.

## Le contrôle officiel des pouvoirs publics

‣ La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) réalise des prélèvements au niveau des ressources, des traitements et des réseaux de distribution.

‣ Ces prélèvements sont analysés afin de vérifier que la qualité de l'eau est conforme aux normes.

‣ La fréquence des analyses varie en fonction du débit journalier et du nombre d'abonnés desservis.

‣ Les analyses effectuées par des laboratoires agréés sont transmises au maire ou au président du groupement de communes ainsi qu'à l'exploitant du service de distribution d'eau potable.

## La surveillance permanente de Nantaise des Eaux Services

‣ L'exploitant du service de distribution d'eau potable est tenu de fournir une eau de qualité irréprochable. C'est pourquoi Nantaise des Eaux Services réalise sa propre surveillance permanente de l'ensemble du réseau.

‣ La qualité des eaux brutes peut varier très soudainement, à l'occasion d'une pollution accidentelle par exemple. Une surveillance permanente assure une eau de qualité constante aux usagers.

‣ Des mesures peuvent être prises en concertation avec le préfet, le maire ou le président du groupement de communes pour remédier à tout problème.



# L'INFORMATION DES USAGERS

‣ Le DDASS réalise chaque année de nombreuses analyses sur la qualité de l'eau.

‣ Toutes les analyses de la DDASS doivent être transmises aux mairies « en termes compréhensibles par tous » (loi du 03/01/1992) et affichées. Une fois par an, les consommateurs reçoivent une note de synthèse des analyses effectuées par la DDASS dans leur commune.

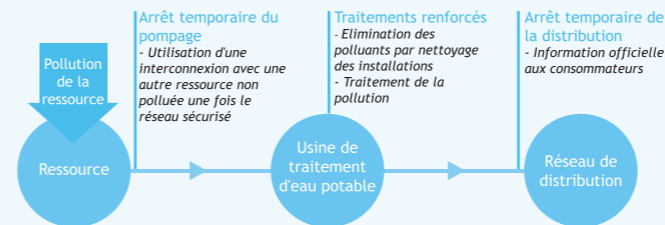
‣ Les mairies et les exploitants des services de distribution d'eau potable ont l'obligation d'établir un rapport détaillé sur la qualité de l'eau. Les abonnés des communes de plus de 3500 habitants peuvent le consulter en mairie.

# EN CAS DE PROBLEME

‣ En cas de problème, Nantaise des Eaux Services met en place différentes mesures d'urgence pour sortir de la crise :

- l'arrêt temporaire du pompage de l'eau dans la ressource et de la distribution d'eau,
- l'information des consommateurs par téléphone ou sms par l'intermédiaire du service clientèle.
- le renforcement des contrôles
- le traitement de la pollution.

## Schéma des mesures en cas de pollution



Nantaise des Eaux Services  
ZI de la Gare  
Rue de la Gironnaire - BP 98410  
44984 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
N° indigo : 0 969 320 404



Imprimé sur papier 100 % recyclé - encres végétales

# LA QUALITÉ DE L'EAU



Membre du Groupe GELSENWASSER

# LA QUALITE DE L'EAU EN 7 POINTS

## 1 La microbiologie

0 germe

- ▶ La qualité microbiologique de l'eau dépend essentiellement de la présence de germes d'origine fécale dans l'eau. Ces germes sont présents dans l'intestin de l'homme et des mammifères.
- ▶ Les traitements utilisés et notamment la désinfection, assurent une bonne qualité microbiologique de l'eau.

## 2 Les pesticides

< 0,0005 mg/L

- ▶ Les pesticides sont des produits phytosanitaires regroupant un ensemble de substances chimiques. On en dénombre plus de 300 types !
- ▶ L'agriculture en est le principal utilisateur, mais ils sont aussi utilisés pour l'entretien des espaces verts, des jardins privés, le désherbage des voies ferrées et des bordures d'autoroutes.
- ▶ Les pesticides n'ont pas tous les mêmes caractéristiques de biodégradabilité. Certains disparaissent en quelques jours quand d'autres peuvent rester des dizaines d'années dans le sol.
- ▶ La norme française est de 0,0005 mg de pesticides par litre d'eau au total, mais la concentration par type de pesticide ne doit pas dépasser 0,0001 mg par litre. Cette norme est très stricte par rapport aux recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

### Conseils pratiques

- Ne traitez pas lorsqu'il pleut car la pluie entraîne les pesticides dans le sol par infiltration et polluent les eaux souterraines.
- Évitez l'utilisation des pesticides près d'un cours d'eau ou d'un puit. Désherbez à la main ou préférez le désherbage thermique.
- Ne videz pas les résidus de flacons dans les éviers ou dans le réseau de collecte des eaux de pluie. Renseignez-vous auprès de votre mairie sur le mode de récupération des produits toxiques.

## 3 Les nitrates

< 50 mg/L

- ▶ Naturellement présents dans le sol, les nitrates sont des résidus d'organismes vivants. Les déjections animales, les engrais et les eaux usées domestiques, agricoles et industrielles en sont fortement chargés.
- ▶ La production d'eau potable à partir d'une eau très concentrée en nitrates réclame des traitements complexes et coûteux mais efficaces.
- ▶ L'accumulation de nitrates peut avoir un effet négatif sur le corps humain principalement chez les nourrissons de moins de 6 mois. La valeur limite de 50 mg par litre d'eau a donc été fixée en fonction des populations les plus vulnérables que sont les nourrissons et les femmes enceintes.



### Conseils pratiques

- Préférez les engrais naturels et évitez les engrais chimiques.
- Fabriquez du compost avec les matières organiques provenant de la tonte de votre pelouse, de votre jardin et votre cuisine.

## 4 Le plomb

< 0,025 mg/L

- ▶ Le plomb, n'est quasiment pas présent à l'état naturel dans l'eau. Sa présence provient éventuellement de la corrosion des canalisations et des branchements d'eau. Aujourd'hui, la construction des réseaux en plomb n'est plus autorisée par conséquent les collectivités investissent dans le renouvellement des branchements en plomb.
- ▶ Le plomb contrairement aux autres métaux que sont le fer, le cuivre et le zinc, ne tient pas de rôle biologique pour l'organisme. A très forte dose, il peut même provoquer de graves troubles de la santé comme le saturnisme.
- ▶ La norme française limite la concentration en plomb à 0,010 mg par litre d'eau. Cette norme protège les populations les plus vulnérables que sont les jeunes enfants.

## 5 Le fluor

< 1,5 mg/L

- ▶ Le fluor est naturellement présent dans l'eau. L'eau constitue le premier apport de fluor dans l'organisme. Cependant, le besoin journalier en fluor varie en fonction de l'âge et de l'état de chacun.
- ▶ En faible quantité, il protège les dents contre les caries. A trop forte dose, le fluor peut entraîner des conséquences gênantes pour les dents (apparition de tâches colorées et malformation de l'émail) ainsi que la déformation des articulations. La norme française de 1,5 mg/l exclut totalement ce risque.

## 6 Le calcaire

pas de norme

- ▶ Le calcaire est présent à l'état naturel dans l'eau. Cette roche est caractérisée par une forte concentration en calcium et magnésium. Suivant la nature du sol dans lequel elle s'infiltre, l'eau sera plus ou moins chargée en calcaire.
- ▶ La teneur en calcaire détermine la dureté de l'eau. Elle s'exprime en degrés français (1°f = 10 mg de calcaire par litre).



- ▶ L'eau du robinet contribue aux apports en calcium et magnésium nécessaires au corps humain.

### Conseils pratiques

- Réglez les thermostats de votre chauffe-eau à moins de 60°C. Plus la température de l'eau est élevée, plus le dépôt de tartre causé par le calcaire sera important.
- Utilisez le vinaigre blanc, naturel et économique, il élimine toutes traces de calcaire sur votre vaisselle et vos sanitaires.
- Le calcaire diminue l'efficacité des détergents. Dosez votre lessive en fonction de la dureté de votre eau. Pour une eau douce, diminuez vos doses de lessive.

## 7 Le chlore

de 0,1 à 0,3 mg/L

- ▶ L'un des principaux reproches exprimés par les consommateurs français à l'encontre de l'eau potable est le goût de chlore.
- ▶ Le chlore est un désinfectant qui protège l'eau contre les virus et les bactéries en tout point du réseau de distribution. C'est pourquoi le chlore fait l'objet d'un contrôle régulier.
- ▶ La quantité de chlore utilisée dans l'eau potable doit être la plus faible possible sans toutefois compromettre la désinfection.
- ▶ L'élimination des éléments indésirables par le chlore fait apparaître des sous-produits qui provoquent éventuellement le goût et l'odeur "d'eau de javel". L'intensité de ces désagréments n'est pas proportionnelle à la quantité de chlore contenue dans l'eau. Ainsi, une eau à très faible teneur en chlore peut avoir une forte saveur et une forte odeur de javel.



### Conseils pratiques

- Afin d'éliminer l'odeur et le goût de chlore, laissez l'eau reposer quelques minutes avant de la consommer.
- Conservez l'eau au réfrigérateur dans des bouteilles de verre fermées sans excéder 24 heures afin d'éviter une contamination bactériologique.



### LA DÉFINITION DES NORMES

Les normes de qualité ont été fixées à partir d'études médicales en calculant les doses maximales admissibles, c'est-à-dire la quantité de telle ou telle substance que peut absorber un individu tout au long de sa vie. En fonction des résultats obtenus, les quantités maximales de ces substances apportées par l'eau ont été définies avec une marge de sécurité confortable. Grâce à cette marge, tout dépassement de la norme ne constitue pas nécessairement un risque pour l'individu.